

PLUi Lyons Andelle

Compte-rendu Atelier commun

06.12.2023



Personnes présentes

Élus présents

- Davy Delahaye, Amfreville-les-Champs ;
- Roger Colette, Bacqueville ;
- Yannick Houy, Bacqueville ;
- Nadine Doinel, Beauficel-en-Lyons ;
- Philippe Halot, Bourg Beaudouin ;
- Patrick Emo, Charleval ;
- Cédric Duval, Douville-sur-Andelle ;
- Arnaud Godebout, Fleury-la-Forêt ;
- Anthony Palmentier, Fleury-sur-Andelle ;
- Sonia Damois, Fleury-sur-Andelle
- Christophe Cousin, Flipou ;
- Patrick Lehec, Flipou ;
- Bernard Gandoin, Le Tronquay ;
- Eric Everaert, Les Hogues ;
- Sidonie Lancien, Lilly ;
- Frédéric Herbin, Lisors ;
- Chantal Grouchy, Lorleau ;
- Larissa Canu, Lorleau ;
- Jean-François Hequet, Lyons-la-Forêt ;
- Jean-Claude Lebel, Ménesqueville ;
- Laurent Smagghe, Perriers-sur-Andelle ;
- Vincent Quene, Perruel ;
- Christophe Synaève, Perruel ;
- Valérie Lavigne-Courteux, Pont-Saint-Pierre ;
- Philippe Levacher, Pont-Saint-Pierre ;
- Gilles Vieillard, Renneville ;
- André Vieillard, Renneville ;
- Marie-Claude Jullien, Romilly-sur-Andelle ;
- Romain Chapelle, Touffreville ;
- Pierre Dechoz, Vandrimare ;
- Cécile Wacheux, Vandrimare ;
- Jean-Luc Moëns, Vascoeuil

Équipe projet

- Aline Treillard, CDCLA
- Loraine Villaume, CDCLA

Ville Ouverte

- Maxime Caillard
- Juliette Robin
- Blaise Kermoal-Seabra



Introduction

L'atelier est introduit par M. Philippe Halot, vice-président de la CDCLA en charge de l'aménagement du territoire et du cadre de vie qui remercie la mairie de Bacqueville pour l'accueil, ainsi que les participants pour leur présence.

Le bureau d'études Ville Ouverte présente ensuite le cadre de la démarche d'élaboration du PLUi de la CDCLA en rappelant l'avancement et en présentant la phase de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) à travers les caractéristiques et les objectifs du document.

Il est indiqué aux élus qu'un travail de scénarisation a été effectué à partir des enjeux identifiés dans le diagnostic territorial afin de leur permettre de se positionner sur les grands axes et orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Il est précisé qu'aucun de ces scénarios n'a vocation à apparaître tel quel dans le PADD. Ils ont été constitués pour orienter les débats, raison pour laquelle certaines des propositions sont volontairement décorrélées des enjeux pré-identifiés.

Trois scénarios prospectifs ont ainsi été mis en exergue :

- **L'alternative territoriale**

Selon ce scénario, le territoire Lyons Andelle privilégierait le développement de ses richesses locales et les coopérations avec les territoires de proximité. Les investissements et actions sociales pour améliorer la qualité de vie de ses habitants et la valorisation du territoire et de ses produits seraient les principales politiques de développement territorial. Le développement économique se verrait ainsi circonscrit mais cohérent avec les compétences des habitants et le tissu existant.

- **Jouer la carte du grand territoire**

Dans ce scénario, le territoire Lyons Andelle se revendiquerait comme un territoire à mi-chemin des deux pôles métropolitains francilien et rouennais. Il se positionnerait comme un fleuron économique industriel en lien avec l'Axe Seine. Les franciliens identifieraient le territoire pour leur résidence secondaire ou comme une destination du week-end.

- **L'opportunité du desserrement urbain de la métropole rouennaise**

En application de ce scénario, le territoire Lyons Andelle profiterait de sa position en frange de la métropole rouennaise. Il attirerait des ménages et entreprises qui ne pourraient plus financièrement s'installer dans l'aire métropolitaine. Ils choisiraient le territoire pour ses opportunités foncières : espace disponible, prix accessible.



Objectifs de l'atelier

Les objectifs de cet atelier sont ensuite présentés :

- Informer les élus sur la forme et le contenu d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), ainsi que les outils permettant de le traduire dans les autres pièces du document d'urbanisme ;
- Élaborer des orientations sur les thématiques à traiter afin de mettre en place un socle permettant de projeter plusieurs scénarios pour le futur du territoire ;
- Localiser certaines des orientations, actions retenues, ainsi que les exemples ou projets souhaités ;
- Proposer aux élus un temps d'échange et de travail en commun.

Le format de cet atelier doit permettre aux élus de prendre en compte les caractéristiques de l'ensemble du territoire et de mettre en avant des éléments de réponse communs.

En partant des grands enjeux identifiés au cours de la phase de diagnostic, l'atelier interroge les orientations que souhaitent prendre les élus en matière d'habitat, d'économie et de mobilités.

Synthèse par groupe

La synthèse des observations et débats qui ont eu lieu pour chaque thématique est restituée par chaque groupe en plénière.



Habitat

Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins des habitants

Au sujet de l'offre de logements, les 6 groupes de travail ont **privilegié le scénario visant à diversifier l'offre de logement en la mettant en cohérence avec les besoins des habitants du territoire** et particulièrement à **destination des ménages modestes et des petits ménages (jeunes, personnes seules, personnes âgées)**, dans l'optique de proposer des parcours résidentiels complets en tenant compte des évolutions socio-démographiques. Cet objectif vise également à favoriser un ancrage durable des habitants sur le territoire. En effet, l'accueil de jeunes ménages est identifié comme un enjeu important pour le groupe n°5.

À cet égard, les groupes n°5 et 6 ont mis en avant le besoin de développer l'offre de petits logements. Le groupe n°4 indique également qu'un nombre élevé de demandes pour des logements de type T2 ou T3. Les groupes n°5 et n°6 pointent en outre un manque de logements locatifs. Le groupe n°3 cible finalement les Orientations d'Aménagement et de Programmation comme un outil à mobiliser pour mener à bien cet objectif.

Faciliter l'accès au logement

En termes d'accès au logement, l'ensemble des groupes a indiqué privilégier le scénario visant à **réguler la part de résidences secondaires dans les communes les plus concernées** et diversifier les tailles et les modes d'accès au logement afin de permettre un parcours résidentiel complet sur le territoire.

L'accès au logement est jugé compliqué par le groupe n°4 du fait de la prédominance de grands logements sur le territoire. La nécessité de réguler la quantité de résidences secondaires est évoquée par les groupes n°4 et 6. Le groupe n°5 met lui en avant la mobilisation difficile du parc de logements vacants du fait des indivisions. Le groupe n°3 identifie la fiscalité comme un levier d'action adapté pour faciliter l'accès au logement. Deux groupes (4,6) mentionnent des freins liés aux aides pour accéder à un logement : celles-ci sont à minima à clarifier.

Adapter l'offre aux enjeux climatiques et de consommation d'espace

Au sujet du développement du parc de logements, les élus présents souhaitent **prioriser la rénovation du bâti ancien en respectant son caractère patrimonial**. Ils souhaitent également limiter la constructibilité des secteurs à enjeux en termes de risques ou de patrimoine naturel et bâti. Du point de vue des enjeux de consommation d'espace, un groupe a mentionné la difficulté à proposer des parcelles de plus petite taille du fait de la place requise pour les installations d'assainissement. Selon ce groupe, l'assainissement nécessite des terrains de grande taille.

Le groupe n°4 identifie la remobilisation des friches comme un enjeu important pour le territoire et observe que la remobilisation du foncier à vocation d'activités industrielles est particulièrement compliquée du fait des coûts de réhabilitation et de dépollution notamment. Les coûts et les opérations nécessaires à la remise en état d'anciens sites industriels pollués (ou fortement dégradés) en font, selon les élus, de mauvais candidats pour la production de logements.

Ce groupe met cependant en avant le fait de vouloir donner la possibilité de produire du logement dans les anciennes zones d'activité économiques, lorsque les conditions nécessaires sont réunies (dépollution et remise en état réalisée) afin de pouvoir investir du foncier déjà urbanisé et de limiter par ailleurs, l'étalement urbain. Le groupe n°3 identifie le zonage et les OAP comme des outils de mise en œuvre de cet objectif.



Synthèse pour la thématique « Habitat »

Concernant la thématique de l'habitat, l'ensemble des groupes a effectué des choix homogènes, illustrant ainsi un positionnement clair et un relatif consensus.

Des compléments et nuances ont cependant été apportés lors des échanges à chaque table afin de mieux prendre en compte les spécificités de l'ensemble des communes ou d'apporter des éléments de contexte qui ne rentrent pas dans le cadre du PLUi, comme les aides pour accéder au logement.

On peut noter que le positionnement retenu s'adresse en priorité aux habitants actuels du territoire et vise à répondre à leurs besoins en matière de logement, afin de proposer des parcours résidentiels complets et de diminuer le phénomène de départ du territoire. Un groupe souligne également que les objectifs en matière d'habitat sont à coordonner avec les objectifs dans le domaine économique : pour accueillir plus de jeunes, il manque par exemple des formations ou des transports en commun permettant de s'y rendre.

Par ailleurs, les choix effectués concernant le troisième objectif de cette thématique illustrent une ambition de préservation du patrimoine bâti et naturel du territoire.



Objectifs	Groupes	L'opportunité du rayonnement métropolitain	Jouer la carte du grand territoire	L'alternative territoriale
Obj. 1 : Diversifier l'offre de logement pour répondre aux besoins des habitants	Sous-objectifs	Proposer une offre de grands logements, adaptés aux besoins de ménages familiaux, pour attirer des ménages venus de la métropole rouennaise.	Offrir de grands logements afin d'attirer des ménages d'Île-de-France et de la métropole de Rouen (télétravail, résidences secondaires).	Proposer une offre de logement adaptée aux besoins des petits ménages et des ménages modestes afin d'ancrer durablement les habitants sur le territoire.
	1			X
	2			X
	3			X
	4			X
	5			X
	6			X
Obj. 2 : Faciliter l'accès au logement	Sous-objectifs	Affirmer le caractère résidentiel du territoire en développant une offre de logement à prix accessible à destination des ménages de la métropole rouennaise et des habitants du territoire.	Maintenir la part de résidences secondaires de l'est du territoire à destination des ménages d'Île-de-France et développer l'offre de logement dans la vallée de l'Andelle pour les ménages en provenance de Rouen et les habitants du territoire.	Réguler les résidences secondaires dans les communes les plus touchées et diversifier les modes d'accès au logement et les tailles des logements pour favoriser des parcours résidentiels complets sur le territoire.
	1			X
	2			X
	3			X
	4			X
	5			X
	6			X



Obj.3 : Adapter l'offre aux enjeux climatiques et de consommation d'espace	Sous-objectifs	Diversifier les modes de production de logement (neuf/rénovation) pour limiter l'étalement urbain. Concentrer la production de logements dans les communes les plus équipées et les plus peuplées en mobilisant les friches et le renouvellement urbain.	Prioriser la rénovation du bâti ancien en respectant son caractère patrimonial. Limiter la constructibilité des secteurs à enjeux en termes de risques ou de patrimoine naturel et bâti.	Rééquilibrer la production de logements entre l'ouest et l'est du territoire pour limiter la pression foncière et soutenir une production de logements diversifiée. Interroger les conditions d'acceptabilité de la construction dans les bourgs.
	1		X	
	2		X	
	3		X	
	4		X	
	5		X	
	6		X	
TOTAL		0	6	12



Économie

Soutenir et diversifier les secteurs d'activité présents

Les groupes n°2, 3, 5 et 6 priorisent le développement d'une **économie de proximité diversifiée en lien avec les caractéristiques du tissu économique déjà présent sur le territoire**. Cet objectif recouvre par exemple la structuration de circuits-courts alimentaires, le soutien au tissu artisanal... Les élus des groupes n°1,5 et 6 identifient ainsi plusieurs maraîchers présents sur le territoire à Romilly-sur-Andelle, à Perriers-sur-Andelle, à Charleval ou encore à Fleury-la-Forêt et évoquent la possibilité de créer des filières d'approvisionnement pour la restauration scolaire.

Les groupes n°1, 2 et 3 ont plutôt choisi de retenir l'orientation portant sur le maintien et le développement du tissu économique permettant de répondre aux besoins et attentes des habitants des principales polarités du territoire. Ce scénario évoque en effet plutôt une priorisation de la redynamisation des bourgs centres et le soutien au tissu, notamment commercial.

Le groupe n°6 constate cependant que les nouveaux habitants du territoire réalisent plutôt leurs achats à l'extérieur du territoire (sans doute à proximité de leur lieu de travail) et contribuent peu au fonctionnement du tissu de proximité. Les actions conduites pour le maintien et le développement de cette économie doivent donc nécessairement comprendre une sensibilisation des habitants sur le fait de « consommer local ». Par ailleurs, cela pose également la question de l'adéquation entre l'offre, les besoins et les moyens des habitants du territoire.

Le groupe n°1 a retenu l'orientation portant sur le maintien et le développement d'activités économiques différenciantes et attractives en identifiant particulièrement la filière touristique d'une part et l'artisanat (et les TPE-PME plus largement) d'autre part. Ce groupe rappelle notamment l'importance pour le futur du développement du secteur touristique et souhaiterait un développement plus équilibré de ce secteur porteur à l'échelle du territoire. Pour cela, il faudrait cependant travailler à valoriser le patrimoine industriel et naturel notamment de la vallée de l'Andelle. Ce groupe précise également que le secteur industriel a contribué historiquement au développement du territoire : il ne peut pas être exclu en totalité des orientations pour le futur du territoire. Il faudrait cependant pouvoir choisir quel type d'industrie s'implante sur le territoire.

Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation pour les habitants

Sur la question de l'accès à l'emploi, le scénario retenu par l'ensemble des élus est celui prévoyant **l'achèvement de la couverture numérique, l'animation du tissu économique local et l'accessibilité à la formation sous toutes ses formes**.

Selon certains élus, l'intégralité du territoire est couverte par la fibre, mais celle-ci ne fonctionne pas partout : il s'agit donc d'y remédier. Outre la couverture numérique, le groupe n°5 pointe des difficultés à être attractif pour les entreprises du territoire, et à rejoindre des lieux de formation pour les plus jeunes et les actifs. A cet égard, le groupe n°1 mentionne la nécessité de s'inscrire dans une logique de coopération avec la métropole de Rouen pour faciliter l'accès des habitants de Lyons Andelle à des formations et des emplois.

Les élus de ce groupe constatent que bien que le territoire bénéficie d'une localisation stratégique entre Rouen et Paris, sa desserte est insuffisante pour être aussi attractif que les territoires traversés par l'A13 par exemple. Pour ces élus, la desserte du territoire, le manque d'offre de logements locatifs et d'offre de mobilité est évoqué comme des freins à l'attractivité économique. Le groupe n°4 identifie également un besoin de créer du logement à destination des publics les plus jeunes, idéalement en restaurant du bâti ancien, ce qui permettrait de préserver le patrimoine bâti du territoire et de le rendre attractif.

Les groupes n°1 et 2 ont privilégié le scénario visant à mettre en place des conditions optimales pour le télétravail, et au renforcement des transports en commun à destination de la métropole. Cet objectif comprend également le développement d'une offre de formation spécialisée sur le territoire en lien avec la ou les filières économiques présentes (industrie, artisanat).



Adapter le foncier et l'immobilier à vocation économique aux besoins et aux enjeux de consommation d'espace

Sur l'adaptation du foncier aux enjeux de consommation d'espace, l'ensemble des élus a choisi de s'orienter vers le scénario prévoyant **l'adaptation des zones d'activités économiques aux très petites, petites et moyennes entreprises**, ainsi que leur densification et la mobilisation des friches, mis à part le groupe n°1 qui priorise **l'adaptation des zones d'activités économiques aux industries en recherche de foncier**.

Le groupe n°5 considère que l'activité industrielle sur le territoire dépend de la survie de ce type d'entreprises : soit elles se réinventent, notamment dans le domaine de la recherche et du développement ou d'activités spécialisées qui ne sont pas exclusivement dépendantes de leur localisation et de la desserte, soit elles sont délocalisées. Le groupe n°1 constate cependant qu'il existe de nombreuses petites structures sur le territoire (industrielles, artisanales...) créées par des habitants. Afin de les ancrer sur le territoire, il faut les aider.

Au sujet des zones d'activités économiques, le groupe n°1 constate que les ZAE du territoire sont intégralement occupées (notamment celle de Bourg-Beaudouin) et que la demande en locaux adaptés à des activités artisanales est importante. Dans ce contexte, les élus identifient plusieurs d'action :

- Mobilisation des friches à vocation économique existantes sur le territoire : ils citent notamment l'exemple de la Brasserie Insulaire, installée sur une ancienne friche entre Charleval et Perriers-sur-Andelle.
- Densifier et/ou optimiser les zones d'activités existantes afin de permettre l'installation de nouvelles entreprises.
- S'appuyer sur des outils règlementaires, comme les emplacements réservés, afin d'accompagner l'émergence de projets sur le temps long dans les friches.

Synthèse pour la thématique Économie

La thématique économique a également suscité un positionnement commun marqué de la part des différents groupes d'élus. En effet, la majorité a retenu le scénario qui vise à s'appuyer sur les forces vives du territoire, à accompagner et à aider les structures économiques existantes et à limiter la consommation d'espace à vocation économique.

En revanche, le scénario qui vise à positionner le territoire entre Rouen et Paris et à jouer la carte de la concurrence territoriale ne reçoit qu'un seul point. Cependant, lors de la synthèse, les élus se sont accordés sur la nécessité de favoriser des actions de coopération avec la métropole rouennaise en matière d'habitat, de mobilités et d'économie dans la mesure où les relations entre les deux territoires sont fortes.



Objectifs	Groupes	L'opportunité du rayonnement métropolitain	Jouer la carte du grand territoire	L'alternative territoriale
<i>Obj. 1 : Soutenir et diversifier les secteurs d'activités présents</i>	<i>Sous-objectifs</i>	Maintenir et développer le tissu économique de proximité pour répondre aux besoins et attentes des habitants des principales polarités du territoire.	Maintenir et développer des activités économiques différenciantes pour le territoire et attractives : filière touristique et une filière industrielle de pointe.	Développer une économie de la proximité diversifiée en lien avec les secteurs déjà présents : circuits-courts alimentaires (restaurants scolaires, AMAP...), tissu artisanal, slow-tourisme et agritourisme, petites unités industrielles innovantes ...
	1	X		
	2	X		X
	3			X
	4	X		
	5			X
6			X	
<i>Obj. 2 : Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation pour les habitants</i>	<i>Sous-objectifs</i>	Achever la couverture numérique du territoire et l'équipement avec la fibre afin de proposer des conditions optimales pour le télétravail. Développer une offre de formation spécialisée en lien avec la ou les filières industrielles présentes. Renforcer la fréquence des transports en commun à destination des pôles d'enseignement de la métropole.	Achever la couverture numérique du territoire. Animer le tissu économique local autour de l'artisanat, des domaines du BTP ou de l'innovation dans l'industrie. Faciliter la formation sous toutes ses formes (apprentissage, compagnons ...) et la transmission des savoirs-faires.	
	1			X
	2	X		X
	3			X
	4			X
	5			X
6			X	



<p><i>Obj.3 : Adapter le foncier et l'immobilier à vocation économique aux enjeux de consommation d'espace</i></p>	<p><i>Sous-objectifs</i></p>	<p>Dans les ZAE, favoriser l'implantation d'activités économiques à destination des habitants ainsi que d'activités pour lesquelles les prix de la métropole rouennaise sont trop élevés. Adapter les friches aux nouveaux besoins des acteurs économiques (logistique, zone commerciale ...).</p>	<p>Favoriser l'accueil d'industries en recherche de foncier en adaptant les ZAE à leurs besoins, y compris en créant de nouvelles.</p>	<p>Adapter l'offre aux besoins des TPE et PME présentes en requalifiant les ZAE et en les densifiant. Mobiliser les friches pour « tester » de nouvelles activités, créer de nouveaux espaces communs, soutenir les initiatives locales et la vie associative.</p>
	1		X	
	2			X
	3			X
	4			X
	5			X
	6			X
TOTAL		4	2	15



Mobilités

Prendre en compte les enjeux de mobilité de tous les publics

En termes de prise en compte de l'ensemble des publics, les groupes d'élus ont privilégié des éléments différents pour la planification des mobilités : les groupes 5 et 6 ont favorisé le **développement de la fréquence en transports en commun** vers la Métropole de Rouen, tandis que les groupes 1 et 3 ont **priorisé le développement et la promotion des dispositifs de mobilités internes** au territoire. Les groupes 2 et 4 ont choisi de retenir ces deux scénarios.

Pour le groupe n°2, l'intensification des transports en commun reliant les habitants à leurs lieux de travail serait bénéfique, mais il ne s'agit pas uniquement de relier le territoire à la Métropole de Rouen : Louviers et Gournay-en-Bray sont également évoqués. L'offre de transport en bus interne au territoire n'a pas d'intérêt pour ce groupe, qui privilégie cependant le transport à la demande (notamment à destination des personnes âgées), le covoiturage, l'autopartage, ainsi que les dispositifs facilitant les déplacements intermodaux.

Le groupe n°4 rejoint le n°2 sur les modes de transports à développer sur le territoire : le transport à la demande est considéré comme prioritaire, notamment pour les personnes âgées. Ce groupe privilégie des solutions de transports alternatives à la voiture individuelle autres que le covoiturage : plutôt que de favoriser les trajets quotidiens en transport collectif, ce groupe souhaiterait que des tournées soient effectuées par des commerçants de proximité (boulangers particulièrement). La remobilisation des gares du territoire destinées au fret au profit des transports en commun est également évoquée : principalement pour des déplacements à destination de la Métropole Rouennaise.

Les groupes n°1 et 6 s'accordent sur la volonté d'avoir un maillage d'aires de covoiturage sur le territoire. Le groupe n°6 évoque également la difficulté à mettre en place des lignes de bus internes au territoire, notamment du point de vue des coûts.

Identifier des alternatives à la voiture adaptées au territoire et aux déplacements des habitants

Au sujet des alternatives à la voiture individuelle, la grande majorité des élus a retenu le scénario visant à **prioriser les transports en commun et les offres adaptées à des distances moyennes** (groupes n°1, 3, 4, 5 et 6). Le groupe n°4 a également souhaité retenir le fait de prioriser la valorisation et le développement des dispositifs locaux d'aide à la mobilité pour des déplacements internes au territoire, comme le groupe n°2. Quant au groupe n°6, il a également souhaité mettre en avant l'intérêt du développement des modes actifs pour le tourisme, la découverte du territoire et la liaison avec les gares proches du territoire.

Au sujet des transports collectifs, le groupe n°4 identifie l'intensification des flux de transports en commun pour les communes du programme Petites Villes de Demain, qui selon eux, représentent des polarités importantes du territoire, notamment en termes de services.

Le groupe n°6 indique que le Nord-Est du territoire souhaiterait développer les moyens de transport liés au tourisme, quand le Sud-Ouest aimerait favoriser les déplacements quotidiens moyens (40-50 km), ayant pour destination le travail, les services, commerces, etc. Selon ce groupe, des aménagements cyclables sont déjà mis en place sur le territoire mais difficilement mobilisables pour des déplacements autres que touristiques (déplacements journaliers).

Permettre la réalisation d'infrastructures de mobilité douce

Au sujet des mobilités douces, la majorité des élus (groupe n°1, 2, 5 et 6) a retenu le scénario visant à **aménager des continuités piétonnes sécurisées afin de desservir les commerces, services et équipements des principales polarités du territoire**. Ces aménagements sont perçus comme



pertinents à l'échelle des bourgs par les élus : le développement d'itinéraires piétons entre les communes ne leur paraît pas envisageables pour répondre à des besoins quotidiens du fait des distances qui séparent les bourgs, dans la majorité des cas. Un besoin de réfection des routes départementales permettant des continuités piétonnes est cependant identifié par le groupe n°4.

Les groupes n°4 et 6 étaient également intéressés par l'aménagement de mobilités douces visant à découvrir le territoire, car il permettrait de développer le tourisme, notamment itinérant. Le groupe n°3 a, quant à lui, retenu le développement du maillage cyclable interne et des continuités piétonnes dans l'ensemble du territoire pour permettre les déplacements quotidiens. Finalement le groupe n°1 a également identifié comme leviers d'action le déclassement de certains tronçons de voirie, afin d'aménager des itinéraires pour les modes actifs à moindre coût.

Synthèse pour la thématique Mobilités

La thématique des mobilités est celle qui a comporté les choix les plus diversifiés. Dans cette thématique, c'est le scénario lié au desserrement de la métropole rouennaise qui reçoit le plus de points, illustrant ainsi l'objectif des élus de prendre en compte les pratiques de mobilité des habitants dans la rédaction des orientations pour le futur du territoire.

Les élus ont globalement priorisé le développement d'aides à la mobilité internes au territoire, à destination de tous les publics (TAD, covoiturage), facilitant le recours à des modes actifs (continuités piétonnes internes aux polarités du territoire). Ils ont cependant rappelé que le développement d'une offre de transport en commun interne au territoire représente un coût important mais souhaiteraient voir la fréquence de ce type de transport renforcée à destination de la métropole rouennaise.

Finalement, les élus se positionnent pour le développement d'itinéraires vélos pour faciliter la découverte du territoire et le tourisme itinérant.



Objectifs	Groupes	L'opportunité du rayonnement métropolitain	Jouer la carte du grand territoire	L'alternative territoriale
<i>Obj. 1 : Prendre en compte les enjeux de mobilité de tous les publics</i>	<i>Sous-objectifs</i>	Développer la fréquence des transports en commun à destination de la Métropole rouennaise et les aires de covoiturage pour les trajets domicile-travail et pour limiter l'engorgement des axes de transport.	Organiser les rabattements depuis et vers les gares à proximité du territoire (Pont-de-l'Arche, Val-de-Reuil, Gisors ...) pour faciliter l'accessibilité depuis les métropoles pour les touristes et usagers.	Promouvoir et développer les dispositifs existants d'aide à la mobilité internes au territoire afin de faciliter les déplacements locaux.
	1			X
	2	X		X
	3			X
	4	X		X
	5	X		
	6	X		
<i>Obj. 2 : Identifier des alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture, adaptées au territoire et aux déplacements</i>	<i>Sous-objectifs</i>	Prioriser les transports en commun et les offres adaptées à des distances moyennes (40-50 km. max.).	Prioriser le développement des modes actifs (randonnée, tourisme cyclable) pour la découverte du territoire et l'accessibilité en train (liaisons avec les gares proches du territoire).	Prioriser la valorisation et le développement des dispositifs d'aide à la mobilité locaux. Renforcer la desserte et la fréquence en transports en commun interne au territoire.
	1	X		
	2			X
	3	X		
	4	X		X
	5	X		
	6	X		X



Obj3 : Permettre la réalisations d'infrastructures de mobilités douces	Sous- objectifs	Aménager des continuités piétonnes sécurisées dans les polarités reliant les principaux équipements et services (écoles, commerces ...).	Aménager des infrastructures de mobilité douce pour la découverte du territoire (chemins communaux, sentiers de randonnées, véloroute ...)	Aménager des continuités piétonnes sécurisées dans tous les bourgs et développer un maillage cyclable interne au territoire pour des déplacements quotidiens.
	1	X		
	2	X		
	3			X
	4			X
	5	X		
	6	X		X
TOTAL		13	3	7



Conclusion et suite de la démarche

Suite à la restitution des choix effectués par chaque groupe, il est apparu que **le scénario privilégié par les élus du territoire est celui de « l'alternative territoriale ».**

Ce scénario vise à ce que Lyons Andelle mise sur ses richesses locales et les coopérations avec les territoires proches. Le territoire privilégie les investissements et les actions sociales pour améliorer la qualité de vie de ses habitants et valoriser son territoire et ses produits. Son développement économique est limité mais cohérent avec le tissu existant et permet le développement des compétences des habitants.

Le territoire se positionnerait ainsi en autonomie par rapport aux grands pôles métropolitains et se concentrerait sur des coopérations avec les territoires limitrophes ou à l'échelle des bassins de vie de ses habitants.

Ce scénario inclut certains prérequis comme :

- Un **fort investissement** (y compris financier et du point de vue des compétences) de la collectivité, pour mener à bien des objectifs ambitieux nécessitant de mettre en place des dispositifs à une échelle locale et de conduire des actions d'animation, de coordination... ;
- Une **action volontariste dans les domaines du logement, de la mobilité et de l'économie** ;
- La prise en compte des enjeux liés à la consommation d'espaces et à la revitalisation des bourgs afin de **prioriser le dynamisme des bourgs** et de limiter l'étalement urbain, majoritairement sous forme pavillonnaire. ;

Ses effets sur le moyen terme pourraient comporter, entre autres :

- Un développement circonscrit du tissu économique à une économie de proximité, comprenant les commerces, les services à la personne et les activités résultant du développement de filières locales. Ce scénario permet de pallier la desserte ferroviaire et autoroutière limitée du territoire puisque les activités présentes ne dépendraient pas uniquement de leur desserte ;
- Une dynamique interne positive et la multiplication des initiatives locales. Ce scénario, nécessitant des actions d'animations et de coordination de tous les acteurs du territoire favoriserait la mise en réseau des habitants, des acteurs économiques, des élus, autour d'actions communes pour le dynamisme local, favorisant ainsi des initiatives et une démarche engagée ;
- La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, du fait de la limitation de l'étalement urbain ;
- L'ancrage des habitants sur le territoire par la structuration progressive d'un parcours résidentiel plus complet, une offre de mobilité plus diversifiée ;
- La baisse des mobilités domicile-travail.

Lors de la restitution des échanges, les élus ont cependant souhaité amender et compléter certains aspects de ce scénario :

- En premier lieu, il a été souligné la nécessité de prendre en compte les réalités économiques du territoire, notamment du point de vue des investissements nécessaires pour développer certaines solutions de mobilités telles que des transports en commun internes au territoire ;



- Ensuite, les élus considèrent que le contexte géographique et territorial de Lyons Andelle appelle une nécessaire coopération avec la métropole de Rouen sur certaines thématiques (logement, emploi, mobilités). Ils ont donc souligné la nécessité de renforcer les coopérations avec les territoires limitrophes afin de s'inscrire pleinement dans le bassin de vie élargi des habitants.

